COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

DÉLIBERATION N° 2025-05-029

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) :23
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 3

Vote :
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 15 mai 2025

Membres présents en séance :
Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :
Martine CHARLES, Henri CELLIER, Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :
Martine CHARLES pouvoir à Marcelle DJOUHARA, Henri CELLIER pouvoir à Alain THOLOT, Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CONVENTION TRIPARTITE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS LECTURE PUBLIQUE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET LOIRE FOREZ AGGLOMERATION – PERIODE 2025-2027 – APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202566-20250522-2025-05-029-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/05/2025
Publication : 27/05/2025

Dans le cadre du développement de la culture sur son territoire, la commune de Saint Marcellin en Forez a noué des partenariats à la fois avec le Département de la Loire et avec Loire Forez Agglomération.

Par délibération du 23 février 2023, le conseil municipal avait approuvé le renouvellement de la convention de fonctionnement « commune, Loire Forez Agglomération », pour l'intégration au réseau intercommunal des médiathèques/ludothèques, Copernic, de LFA. Cette convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

Par délibération du 9 juin 2023, le conseil municipal avait approuvé le renouvellement de la convention de partenariat et d'objectifs - Lecture publique, avec le Département de la Loire, pour la période 2023 - 2027.

Toutefois, l'ensemble des protagonistes en charge de la compétence de la culture sur le territoire se sont rendus compte que le Schéma de Lecture publique du Département de la Loire, le Projet Culturel de Territoire (PCT) et le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES) de Loire Forez Agglomération (LFA), ainsi que la politique menée par la commune de Saint Marcellin en Forez se rejoignent autour des objectifs pour un service public de qualité et le développement du service de lecture communal.

Aussi, en vue d'une collaboration plus étroite et plus coordonnée, il est proposé de passer une convention tripartite qui permettra la conduite d'une politique de Lecture publique plus pertinente et une meilleure articulation des périmètres d'intervention des partenaires. La mutualisation, la complémentarité et la coopération constituent l'essence même de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide de :

- Mettre fin à la convention de partenariat et d'objectifs – Lecture publique, avec le Département de la Loire approuvé signée le 20 juillet 2023 ;

- Approuver la convention tripartite de partenariat et d'objectifs – Lecture publique, à signer avec le Département de la Loire et Loire Forez Agglomération qui se terminera au plus tard le 31 décembre 2027 ;

- Autoriser le maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 26 MAI 2025

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Patrice BRAUD